

Dossier n°: 233253

Marseille, le 30/11/2017

Dossier suivi par :

AGNES ARIZZI

 0800 814 844

M. NICOLAS BOSSUS
CLOS DES FAIENCIERS BAT D
98 RUE SAINT JEAN DU DESERT
13012 MARSEILLE

NOTIFICATION DE DECISION DE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE

Monsieur,

Vous avez fait une demande de Reconnaissance de Travailleur Handicapé en date du 11/08/2017 auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La commission réunie le 30/11/2017 s'est prononcée :

Cette décision est valable jusqu'à la date de fin d'effet indiquée ci-dessous. Si au terme de cette échéance, vous souhaitez continuer à bénéficier de ce droit, il est fortement recommandé de déposer une demande de renouvellement auprès de la MDPH, six mois avant la date d'expiration de ce droit. Si vous déposez une demande après la date d'échéance, aucune rétroactivité ne sera accordée au regard des dispositions réglementaires de droit public.

Décision : Elle vous a reconnu travailleur handicapé à compter du 30/11/2017 jusqu'au 30/11/2022

Motif : Vous remplissez les conditions énoncées à l'article L 5213-1 du code du travail. Cette reconnaissance a pour seul but de vous aider dans vos démarches ou votre activité professionnelle, et elle ne procure aucune prestation financière.

Si vous contestez la présente décision, Vous pouvez saisir, dans le délai de deux mois, le conciliateur sans préjudice du bénéfice des voies de recours (la conciliation ne modifie pas la décision, elle apporte un éclairage sur cette décision de la CDA), ou un recours gracieux auprès du Président de la Commission (à adresser à la MDPH 4 quai d'Arenc - 13002 Marseille) ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif: 22-24 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cedex 06.

ATTENTION : aucun duplicata ne vous sera délivré. Il vous appartient de faire des copies de cette notification.

Pour de plus amples informations, la MDPH est à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la Commission
B. BORNI
chef de service et gestion du FDC

